

Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

Réponse à la motion concernant le rapprochement de la commune des Ponts-de-Martel avec les communes voisines

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à la motion du 22 août 2006, transmise par le groupe Libéral PPN au Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 22 août 2006. Le thème concerné était le rapprochement de la commune des Ponts-de-Martel avec les communes voisines.

Résumé de la motion

Le parti Libéral PPN constatait que partout dans le canton, des communes collaborent et se rapprochent.

Bien que de nombreuses collaborations sont déjà en place, il paraissait crucial pour le parti Libéral PPN, sans vouloir à tout prix fusionner, de mener une réflexion dans ce sens.

Les questions étaient les suivantes :

- 1. Quelles sont les collaborations actuelles et futures sur lesquelles le Conseil communal est en train de travailler ?
- 2. Y-a-t-il des intentions d'intensification de la collaboration intercommunale dans un futur proche ?
- 3. La fusion des communes est-elle inéluctable ? Si oui, à quelles conditions ?
- 4. Quelle est la position des communes voisines à ce sujet ?

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage entièrement l'avis du parti Libéral PPN et s'en préoccupe.

Effectivement, suite à l'achat de la balayeuse en commun avec la commune de La Sagne, le Conseil communal des Ponts-de-Martel a déclenché une rencontre des deux Conseils communaux.

Cette première rencontre a permis de constater que les autorités de La Sagne étaient très ouvertes à d'autres collaborations et plusieurs séances ont été mises sur pieds, avec la participation également des représentants de la commune de Brot-Plamboz.

Durant ces quelques réunions, les comptes des trois communes ont été analysés et, pour chaque poste, une réflexion a eu lieu afin de savoir si une collaboration était possible.

La conclusion du rapport de synthèse mentionne que les collaborations possibles et intéressantes du point de vue politique et surtout financier sont déjà en place et fonctionnent à satisfaction, soit :

- Sapeurs-Pompiers
- Ecoles
- Eglise / cimetière
- Ramassage du vieux papier
- Balayeuse

Peu de nouvelles collaborations ou synergies financièrement déterminantes ressortent de cette première analyse.

Certaines méritent cependant d'être encore approfondies, à savoir :

- Sécurité au travail (concept global pour les trois communes).
- Collaboration au niveau de l'école primaire (transfert des effectifs).
- Coordination de certains travaux routiers.
- o Négociation en commun des tarifs de l'eau potable et de l'énergie.
- Récupération des déchets (nouvelle déchetterie).
- Développement touristique de la vallée.
- Coordination des emprunts sur le marché des capitaux.
- Collaboration au niveau comptable.
- o Processus d'intégration des communes dans le projet « Police neuchâteloise ».
- Mobilité des enseignantes de l'école enfantine.
- o Regroupement de la fête nationale.
- Harmonisation des formes de soutien aux sociétés locales.
- Bouclage du réseau d'eau (Petit-Martel Les Coeudres).
- Gestion des bâtiments (mazout).

Le Conseil communal des Ponts-de-Martel a réuni les Conseils communaux des trois villages lors d'une soirée, afin de déterminer les prochaines actions à entreprendre.

Se basant sur les différents points listés ci-dessus, les responsables des dicastères concernés des trois communes en discuteront prochainement afin de les analyser en détail.

Ils établiront non seulement un catalogue priorisé des points à discuter, mais également une planification dans le temps.

Conclusions

Le Conseil communal des Ponts-de-Martel est tout à fait ouvert à une fusion des trois communes de la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel.

Cela permettrait d'économiser des ressources humaines au niveau des Conseils communaux, voir même des Conseils généraux.

Financièrement, un regroupement des administrations serait la mesure permettant la plus grande économie, notamment au niveau des frais de personnel.

Les représentants des communes voisines émettent un avis plus tempéré, puisqu'ils souhaitent privilégier les collaborations possibles qui sont ressorties de ce premier état de situation.

Nous pensons qu'en intensifiant les collaborations intercommunales, la formation d'une seule commune dans la vallée se mettra en place naturellement, à plus ou moins long terme, et nous nous en réjouissons.